



- conseil d'administration du 13 mars 2012 -

**RESOLUTION CA n°1-2012  
APPROBATION DU RAPPORT 2011  
PRESENTE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT  
DU CONSEIL SCIENTIFIQUE  
DU PARC NATIONAL DES PYRENEES**

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- en application de R 331 - 32 du code de l'environnement qui prévoit que « *le président du conseil scientifique présente un rapport annuel d'activité au conseil d'administration* »,
- vu le rapport de Monsieur le Président du conseil scientifique du Parc National des Pyrénées tel qu'il figure en annexe de la présente,

approuve le rapport d'activités 2011 du conseil scientifique du Parc National des Pyrénées.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 13 mars 2012.

Le Président,

André BERDOU

A handwritten signature in black ink, appearing to be "André Berdou".



Le Directeur,

Gilles PERRON

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Gilles Perron".



## **Compte rendu d'activité du conseil scientifique du Parc national des Pyrénées pour l'année 2011**

### **rapport d'activité de Monsieur le Président du conseil scientifique au conseil d'administration du Parc national des Pyrénées -**

L'activité du conseil scientifique du Parc national des Pyrénées, en 2011, s'est caractérisée par un renforcement des réflexions sur les grands sujets scientifiques ou les orientations de la politique du parc national. Le travail de fond sur le projet de charte du territoire s'est poursuivi. Les avis émis par le conseil scientifique sont chaque jour plus nombreux. Enfin, il convient de noter l'organisation des premières journées scientifiques du Parc National des Pyrénées.

### **Les séances plénières, un moment de réflexion sur les grands sujets scientifiques ou les orientations de la politique du Parc national des Pyrénées**

Le conseil scientifique s'est réuni en séance plénière à quatre reprises.

La séance du 6 avril 2011 a permis de débattre de la politique relative à la connaissance de la forêt et d'engager une discussion avec l'office national des forêts. Les débats ont été centrés sur la révision des plans d'aménagement forestier et la prise en compte des enjeux écologiques dans la gestion des forêts.

Le conseil scientifique a longuement discuté du projet de liaison téléportée du tunnel de Bielsa à la station de ski de Piau Engaly (*Hautes-Pyrénées*). Ce débat avait été précédé par une visite sur le terrain.

Lors de la séance du 22 juin 2011, le conseil scientifique a consacré ses débats à la politique du parc national concernant la pêche. Cette réunion a permis de préciser les modalités de pêche en zone cœur. Elles ont été reprises dans l'arrêté de Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées au titre de la réglementation 2012. La liste des espèces forestières, présentant des qualités remarquables et pouvant subir un impact préjudiciable par les coupes de bois, a été validées. Cette liste évoluera en fonction de la connaissance des espèces et des enjeux. Elle sera intégrée dans la charte de territoire du Parc national des Pyrénées. La position du conseil scientifique sur l'opportunité de créer des réserves intégrales en zone cœur du Parc national a été précisée. Elle a fait l'objet d'une note.

La séance du 12 octobre 2011 a permis de valider un programme en faveur du patrimoine culturel au sein du Parc national des Pyrénées.

../..

Enfin, la séance du 7 décembre 2011 a permis d'engager la réflexion sur l'élaboration de la stratégie scientifique du Parc national des Pyrénées et de définir une méthode et un calendrier de mise en œuvre pour l'année 2012. Le conseil scientifique a par ailleurs validé le projet de réintroduction du bouquetin ibérique sur le territoire du Parc national des Pyrénées.

### **Une forte activité centrée sur les avis et les analyses**

Le conseil scientifique a rendu des avis sur dix sept dossiers et produit une note de doctrine sur les réserves intégrales.

Le bureau du conseil scientifique a traité, au fil de l'eau, la majorité des dossiers d'avis afin de diminuer les temps de traitement et libérer du temps en séance plénière. Cette méthode permet d'organiser des réflexions et des discussions sur les questions scientifiques lors des réunions du conseil scientifique.

### **Les journées scientifiques du Parc National des Pyrénées - une première**

Le conseil scientifique a organisé, avec le concours des services du Parc national des Pyrénées, les premières journées scientifiques du parc national à destination des acteurs et des habitants du territoire. Ces journées, centrées sur le thème du paysage, ont été l'occasion de présenter les travaux menés en collaboration avec des partenaires et de partager les connaissances acquises sur le patrimoine valléen.

Elles se sont déroulées sur deux jours (*les 7 et 8 octobre 2011 à Villelongue - Hautes-Pyrénées*) ont eu un succès certain. Près de cent cinquante personnes y ont participé Il y a eu un très bon retour des participants. On note une forte demande du public au sujet de la diffusion et de la valorisation des travaux de recherche et une attente en faveur de la reconduction de ce type de manifestation. Un document de synthèse de ces journées sera édité en 2012. Le conseil scientifique va engager une réflexion sur un programme de diffusion de la recherche menée au sein du parc.

### **Renouvellement partiel du conseil scientifique**

Le conseil scientifique a été renouvelé, partiellement, par un arrêté de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées - commissaire du gouvernement près du Parc National des Pyrénées, en date du 7 novembre 2011. Cette nouvelle composition entend pallier à des absences répétées lors des réunions.

Messieurs PALLARUELLO CAMPO, RANGASSAMY, TROUVILLIEZ et DUPONT ont été remplacés par :

- Monsieur MARQUINA MURLANCH Luis, chef du service communication du parc national d'Ordesa et du Mont Perdu,
- Monsieur SIBLET, directeur du service du patrimoine naturel au muséum national d'histoire naturelle de Paris,

../..

- Monsieur FIFRE, directeur du conseil en architecture urbanisme et environnement des Pyrénées-Atlantiques,
- M. BRUSTEL, enseignant chercheur de l'institut national technologique Purpan Toulouse,
- M. POUYAUD, directeur de recherche émérite à l'IRD UMR hydro science à Montpellier.

Fait à Tarbes, le 21 février 2012.



Jean-Paul METAILIE  
Président du conseil scientifique  
du Parc national des Pyrénées

P.J. : 2

- *liste des avis du Conseil scientifique pour l'année 2011*
- *arrêté préfectoral n°2011311-05 portant remplacements de membres au sein du conseil scientifique du Parc national des Pyrénées – 7 novembre 2011*

**Avis du conseil scientifique du Parc National des Pyrénées en 2011**

Dossier	Date	Avis conseil scientifique	Avis de Monsieur le Directeur Parc National des Pyrénées
Avis sur écobuage estives du secteur d'Escurets, commune de Borce	8 mars 2011	<b>Avis favorable</b> sous réserve du respect des prescriptions techniques	<b>Avis favorable</b>
Avis sur écobuage estives du secteur de Baigt de Lhers, commune d'Accous	8 mars 2011	<b>Avis favorable :</b> Secteur Aumet rive gauche <b>Avis favorable :</b> Secteur Maillas (versant Est, fond de vallon) <b>Avis défavorable :</b> Secteur Lendresse rive droite <b>Avis favorable :</b> Secteur Tieret (fond de vallon, versant NW)	<b>Avis favorable :</b> Secteur Aumet rive gauche <b>Avis favorable :</b> Secteur Maillas ( <i>versant Est, fond de vallon</i> ) <b>Avis défavorable :</b> Secteur Lendresse rive droite <b>Avis favorable :</b> Secteur Tieret ( <i>fond de vallon, versant NW</i> )
Avis sur écobuage estives de la vallée d'Espelunguère, commune de Borce	8 mars 2011	<b>Avis favorable :</b> Secteur du Thézy <b>Avis favorable :</b> Secteur de Couecq et Atsout <b>Avis favorable :</b> Secteur d'Espelunguère <b>Avis défavorable :</b> Secteur de Maspêtres	<b>Avis favorable</b>
Avis sur écobuage estives du val du Baralet, commune de Borce	8 mars 2011	<b>Avis favorable</b> sous réserve du respect des prescriptions techniques	<b>Avis favorable</b>
Avis sur écobuage estives du val de Belonce, commune de Borce	8 mars 2011	<b>Avis favorable :</b> Secteur Haut de Belonce, Lacaroché (1 et 2 au nord) <b>Avis favorable :</b> Secteur Haut de Belonce, Lacaroché (3 au sud) <b>Avis favorable :</b> Haut de Belonce, la Saoutelle (4) <b>Avis favorable :</b> Secteur bas du val de Belonce	<b>Avis favorable</b>
Avis sur la demande de travaux pour l'alimentation en eau de la cabane de Pacheu, commune de Borce	8 mars 2011	<b>Avis favorable</b> sous réserve du respect des prescriptions techniques	<b>Avis favorable</b>

Avis sur la demande de travaux pour l'amélioration de la piste forestière des Forges d'Abel, commune de Cette-Eygun	8 mars 2011	<b>Avis favorable</b> sous réserve du respect des prescriptions techniques	<b>Avis favorable</b>
Avis sur le projet de domaine skiable de liaison entre le tunnel routier frontalier d'Aragnouet-Bielsa et le domaine skiable de Piau-Engaly	18/05/11	<b>Avis négatif</b>	<b>Avis reporté au dépôt d'un dossier de travaux</b>
Avis sur la demande de travaux pour la réalisation de râteliers paravalanches dans le couloir de l'Ouradé-sud (commune de Laruns)	29/06/2011	<b>Avis favorable</b> sous réserve du respect des prescriptions techniques	<b>Avis favorable</b>
Avis sur la demande de balisage du chemin de St Jacques en zone cœur du parc national (vallées d'Ossau et d'Aspe)	29/06/2011	<b>Avis favorable</b> sous réserve du respect des prescriptions techniques	<b>Avis favorable</b>
Avis sur la demande de travaux pour l'équipement en électricité photovoltaïque des cabanes de Grosse et Atsout, commune de Borce	29/06/2011	<b>Avis favorable</b> sous réserve du respect des prescriptions techniques	<b>Avis favorable</b>
Avis sur la demande d'autorisation de travaux pour la rénovation et l'extension de l'hôtel Casadebaig au Col du Pourtalet (commune de Laruns)	29/06/2011	<b>Avis favorable</b> sous réserve du respect des prescriptions techniques	<b>Avis favorable</b>
Avis sur la demande de travaux pour la rénovation de la cabane de Lous Québots, commune de Laruns	29/06/2011	<b>Avis favorable</b> sous réserve du respect des prescriptions techniques	<b>Avis favorable</b>
Avis sur la demande pour la réalisation d'un passage canadien sur la route du col du Pourtalet ( <i>route départementale 934</i> )	25/09/2011	<b>Avis favorable</b> sous réserve du respect des prescriptions techniques	<b>Avis favorable</b>

Avis sur la demande de travaux pour la restauration de la cabane de Moune ( <i>vallée du Badet</i> ), commune d'Aragnouet	25/09/2011	<b>Avis favorable</b> sous réserve du respect des prescriptions techniques	<b>Avis favorable</b>
Avis sur la demande d'autorisation faite par la SHEM pour des travaux sur la piste horizontale longeant la conduite forcée de Bious, en vallée d'Ossau	24/11/2011	<b>Avis favorable</b> sous réserve du respect des prescriptions techniques	<b>Avis favorable</b>
Avis sur la demande de travaux pour la réfection du sentier forestier du Péguère, en zone cœur du Parc, commune de Caunterets	24/11/2011	<b>Avis favorable</b> sous réserve du respect des prescriptions techniques	<b>Avis favorable</b>



PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

Direction de la Stratégie et des Moyens  
Service du Développement Territorial  
Bureau de l'Aménagement Durable

**ARRETE PREFECTORAL N° 2011311-05**  
**portant remplacements de membres**  
**au sein du Conseil Scientifique**  
**du Parc National des Pyrénées**

**LE PREFET DES HAUTES-PYRENEES**

Vu la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux, codifiée aux articles L. 331-1 et suivants du code de l'environnement ;

Vu l'article R. 331-32 du code de l'environnement ;

Vu le décret n° 67-265 du 23 mars 1967 créant le Parc National des Pyrénées ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-943 du 28 juillet 2006 relatif aux établissements publics des parcs nationaux et modifiant le code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2009-406 du 15 avril 2009 pris pour l'adaptation et la délimitation de la réglementation du Parc National des Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009119-08 du 29 avril 2009 portant nomination du Conseil Scientifique du Parc National des Pyrénées ;

Vu le règlement intérieur du Conseil Scientifique du Parc National des Pyrénées, notamment sa disposition prescrivant le fait que trois absences non justifiées provoquent l'exclusion du membre concerné ;

Vu la demande de M. Philippe OSPITAL, Directeur adjoint du Parc National des Pyrénées du 3 novembre 2011 ;

Considérant que M. RANGASSAMY Régis ne souhaite pas poursuivre son mandat au sein de cette structure ;

Considérant que les absences, non justifiées, de MM. PALLARUELO CAMPO Severino, TROUVILLIEZ Jacques, DUPONT Pascal, à plus de trois réunions du Conseil Scientifique du Parc National des Pyrénées, du fait des missions de protection de la nature de cet établissement public, ont un impact réel sur les activités du Parc National des Pyrénées ;

Considérant qu'il est nécessaire que le Conseil Scientifique du Parc National des Pyrénées dispose de l'ensemble des expertises nécessaires pour mener à bien ses activités, ce qui implique le remplacement de certains de ses membres ;

Horaires : Délivrance des titres (du lundi au jeudi 8h30-12h/13h30-16h30, le vendredi 8h30-12h/13h15-15h45) - Autres bureaux (du lundi au vendredi 9h-12h/14h-16h30)  
Place Charles de Gaulle - B.P. 1350 - 65013 TARBES Cedex 9 - Tél : 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 20 10  
Préfecture des Hautes-Pyrénées - Site Internet : [www.hautes-pyrenees.gouv.fr](http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr)

Sur proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture des Hautes-Pyrénées,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : MM. PALLARUELO CAMPO Severino, RANGASSAMY Régis, TROUVILLIEZ Jacques, DUPONT Pascal ne sont plus membre du Conseil Scientifique du Parc National des Pyrénées, à compter de la date de notification du présent arrêté.

En remplacement, les personnes suivantes sont nommées, à partir de la date de signature de cet arrêté et jusqu'au 29 avril 2015, date du terme des mandats de six ans de l'ensemble des membres et experts du Conseil Scientifique du Parc National des Pyrénées, selon l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2009119-08 du 29 avril 2009 :

- M. MARQUINA MURLANCH Luis, Chef du service de communication du Parc National d'Ordesa et du Mont Perdu (Espagne) ;

- M. FIFRE Patrick, Directeur du CAUE des Pyrénées-Atlantiques ;

- M. SIBLET Jean-Philippe, Directeur du service du Patrimoine naturel au Muséum National d'Histoire Naturelle, compétences en biologie de la conservation et dans la connaissance de la biodiversité, ornithologue ;

- M. POUYAUD Bernard, Directeur de recherches émérite de l'IRD UMR HSM (HydroSciences à Montpellier), hydrologue généraliste, spécialiste en hydro-glaciologie ;

- M. BRUSTEL Hervé, Enseignant chercheur à l'INP Purpan Toulouse, compétences en biodiversité des systèmes agricoles et naturels, entomologiste.

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2009119-08 du 29 avril 2009 demeurent sans changement et la liste actualisée des membres et experts du Conseil Scientifique du Parc National des Pyrénées figure en annexe du présent arrêté modificatif.

**Article 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la protection de l'environnement, d'un recours gracieux auprès de mes services et ou contentieux devant le tribunal administratif de Pau, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification et / ou de sa publication.

**Article 3** : Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture des Hautes-Pyrénées et M. le Directeur du Parc National des Pyrénées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié aux intéressés par les soins de M. le Directeur du Parc National des Pyrénées.



Tarbes, le 7 novembre 2011  
Le Préfet,  
Fénel BIDAL

**Liste des membres du Conseil scientifique  
du Parc national des Pyrénées**

Novembre 2011

**Membres**

1. Mme ALBERT-LLORCA Marlène, anthropologue, professeur d'anthropologie sociale à l'université Toulouse 2 le Mirail
2. M. AULAGNIER Stéphane, mammalogiste et biologiste de la conservation, directeur du laboratoire Comportement et Écologie de la faune sauvage de l'INRA et enseignant à l'université Paul Sabatier de Toulouse
3. M. BALENT Gérard, directeur de recherche à l'INRA de Toulouse, directeur de l'UMR dynafor (dynamiques forestières dans l'espace rural)
4. M. BRUSTEL Hervé, enseignant chercheur à l'INP Purpan Toulouse, biodiversité des systèmes agricoles et naturels entomologiste
5. M. CAUSSIMONT Gérard, naturaliste (faune de montagne, ours), spécialiste des vallées pyrénéennes, enseignant et chef d'établissement, président d'une association de protection de la nature
6. M. DUPOUEY Jean-Luc, directeur de recherche à l'INRA de Nancy, responsable de l'équipe phyto-écologie forestière
7. M. ETCHELECOU André, professeur en aménagement du territoire, chargé de mission développement durable à l'université de Pau et des Pays de l'Adour
8. M. FIFRE Patrick, Directeur du CAUE des Pyrénées-Atlantiques
9. M. GALOP Didier, palynologue, chargé de recherche au laboratoire GEODE, université Toulouse le Mirail
10. M. GIUSTINIANI François, Directeur des archives départementales des Hautes-Pyrénées
11. M. GUIRAUD Claude, vétérinaire, spécialiste de la faune sauvage, président du GEEFMS (groupe d'études sur l'éco-pathologie de la faune sauvage de montagne), retraité
12. M. JUBERTHIE Christian, zoologiste, directeur honoraire au laboratoire souterrain du CNRS à Moulis, président de la commission des Aires Protégées du CNPN (conseil national de protection de la nature)
13. M. LARGIER Gérard, botaniste, directeur du Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
14. Mme MAGDA Danièle, directeur de recherche, INRA-SAD Toulouse, UMR AGIR
15. M. MARQUINA MURLANCH Luis, Directeur du Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu (Espagne)
16. M. MENONI Emmanuel, spécialiste des galliformes et de la biodiversité des forêts et landes montagnardes, ingénieur des travaux, ONCFS – CNERA Faune de montagne
17. M. METAILIE Jean-Paul, géographe, directeur de recherche CNRS, directeur du laboratoire GEODE de l'université de Toulouse
18. M. POUYAUD Bernard, Directeur de recherche émérite de l'IRD UMR HSM (HydroSciences Montpellier), hydrologue généraliste, spécialisé en hydro-glaciologie
19. M. SANTOUL Frédéric, hydrobiologiste, maître de conférence au Laboratoire EcoLab à l'université de Toulouse

20. **M. SIBLET Jean-Philippe**, Directeur du service du Patrimoine naturel au Muséum National d'Histoire Naturelle, compétences en biologie de la conservation et dans la connaissance de la biodiversité, ornithologue
21. **M. TIHAY Jean-Pierre**, géomorphologue, dynamique des paysages, retraité
22. **M. VILLAR Luis**, botaniste phyto-écologue, chercheur CSIC, IPE de Jaca (Espagne)

**Experts**

23. **M. BARRAUD Dany**, archéologue, Conservateur régional de l'archéologie à la DRAC Aquitaine, chef du service régional de l'archéologie
24. **M. CANEROT Joseph**, hydrogéologue agréé, professeur émérite de l'université de Toulouse, membre du CSRPN Midi-Pyrénées
25. **M. CORRIOL Gilles**, coordonnateur connaissance flore, fonge et habitats naturels au Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
26. **M. LAGASQUIE Jean-Jacques**, professeur honoraire de géographie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, membre du conseil scientifique du Parc naturel régional du Quercy

Fait à Tarbes, le 7 novembre 2011



Vu, bon pour être annexé  
à mon arrêté de ce jour,  
Le Préfet

René BIDAL